

NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Juillet 2023 – n° 113



Nos employés communaux ont du talent !

*Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE
Imprimé par nos soins*

Nos employés communaux ont du talent !



Dommages réparés cet hiver, remise en état, traitement du bois et des visseries.

Résultats très réussis, étonnant positivement les visiteurs.

Mis en place et aussitôt utilisés par les parents, enfants et randonneurs.

Fastidieux à réaliser, nos employés ont eu beaucoup d'imagination et de patience.

Solides et très utiles pour agrémenter nos points de rencontres sur le village.

La conception a surpris tous les villageois et les visiteurs un matin de printemps.

Si le cœur vous en dit, profitez bien de ces installations, seul, en famille ou entre amis.



Note de la rédaction

Les articles qui paraissent dans le Petit Nuisementais sont rédigés par quelques bénévoles, membres du conseil ou des associations locales. Ces articles reflètent la vie de notre village ou sont parfois le fruit de recherches qui demandent temps et énergie.

Il peut parfois y avoir des incompréhensions, des points de vue différents et c'est vrai aussi, quelques erreurs... Et même parfois quand on les corrige, on en refait d'autres...

Que ces maladresses involontaires soient pardonnées à leurs auteurs.

D'ailleurs, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de rédaction.



Le mot du maire

Les 3 années qui viennent de s'écouler ont marqué moralement et économiquement chacun d'entre nous, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes. Une période qui a été pénible et contraignante, une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien.

A cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyens. C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, que nous avons répondu aux sollicitations, que nous avons lancé des projets et déjà réalisé certains d'entre eux.

Il est du rôle de l' élu de savoir assumer ses choix avec responsabilité. L'année 2023 nous a contraint à augmenter les taux des taxes locales, seul levier désormais de la collectivité pour augmenter ses ressources et ajuster son budget.

Un sujet également nous préoccupe et nous entendons y remédier : l'insécurité et l'incivilité. Nous souhaitons que le « bon et bien vivre » de notre village soit respecté. Les vols et dégradations ont coûté cher à notre collectivité. Un exemple, la dégradation d'un jeu sur l'espace Jean-Pol Daumont a coûté plus de 300 € à elle seule. Il faut savoir que nos jeux sont contrôlés tous les ans par un organisme indépendant qui nous oblige, et c'est le but, à mettre ou remettre en conformité lesdits jeux.

Mais soyons optimistes.

C'est avec plaisir que nous pouvons bénéficier des animations pratiquement mensuelles sur notre village organisées par nos associations (un grand merci à elles et leurs bénévoles) et la municipalité, et ce tout au long de cette année.

La présence chaque vendredi du marché local complète l'offre de services. Cette vitalité est d'autant plus appréciable que nous sortons, enfin, d'une période de récession de vie sociale collective. Il faut savoir réapprendre à profiter de chaque instant, à participer à la vie de notre village, à partager ces moments privilégiés avec ses voisins, ses amis, sa famille. Je vous invite plus que jamais à oublier ces années noires et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale. Des plus jeunes aux aînés de l'Age d'Or, nous sommes tous détenteurs des clefs de notre village.

Vous pouvez participer, également, à l'amélioration de votre cadre de vie notamment en nous faisant part de vos suggestions constructives, de signalements relatifs à la sécurité des personnes et des biens ou d'autres domaines qui vous sont sensibles.

Merci à vous toutes et tous et excellente période estivale.

Votre maire
Pascal VANSANTBERGHE

Conseil Municipal (extraits)

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr

Réunion du 10 Octobre 2022

Terres communales

Pour donner suite au départ en retraite de M. Fabrice MALTRAIT, ce dernier souhaite que son bail soit transféré à son fils, Damien MALTRAIT.

. 175 € pour une table

. 20 € pour une chaise

Il est aussi décidé de passer la caution du Centre Culturel de 400 € à 2 000 €.

Indemnités des élus

M. le Maire expose les difficultés budgétaires que la commune rencontre (hausse du coût de l'énergie, baisse des dotations de l'État). Il rappelle aussi que depuis le début du mandat M. le Maire et ses 3 adjoints sont à 70% du montant autorisé.

Afin d'anticiper sur l'avenir M. le Maire propose de baisser les indemnités de 70% à 60%.

PLUi/ Zone à urbaniser

Pour donner suite à l'avancement sur les travaux du PLUi, et après un exposé des différentes solutions par M. Daniel PONSIGNON, Il sera proposé une zone AUC en parallèle de la rue des Vignes d'une surface d'environ 8 000 m².

Frais réparation mobilier et caution Centre Culturel

Après discussion, il est proposé un forfait réparation pour les tables et les chaises :

Question diverse

Les décorations lumineuses de Noël seront installées mais centralisées au niveau du rond-point de l'école du 16 décembre au 9 janvier 2023.

Réunion du 14 novembre 2022

En liminaire, M. le Maire remercie les personnes qui se sont associées à la journée commémorative du 11 novembre 2022.

Taxe d'Aménagement

Conformément à l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022, chaque commune doit reverser à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) une quote-part de taxe d'aménagement. A compter du 1^{er} janvier 2023, le partage des montants perçus par les communes est obligatoire.

Après délibération concordante entre la CCMC (Communauté de Communes de la Moivre à la Coole) et la commune de Nuisement-sur-Coole, un reversement de 1 % des sommes perçues au titre de la taxe d'aménagement par la commune sera versé à compter du 1^{er} janvier 2023 à la CCMC.

Parc Eolien Les Granges

Le parc concerne 6 éoliennes à Saint-Quentin-sur-Coole.

Le transport pour l'acheminement des pales et du matériel empruntera la RD 203 puis le chemin de l'AF (Association Foncière) et la route de Cheniers en direction de Breuvery. L'estimation du linéaire sur la commune de Nuisement représente 600 mètres et 650 mètres pour l'AF.

Un renforcement et un aménagement de la voirie sont possibles à charge de la société NEOEN.

Concernant l'indemnisation de la servitude de passage et les pans coupés, la somme de 500 € pour les 450 m² concernés divisible entre le propriétaire et le fermier est proposée.

M. le Maire demande une estimation des indemnités pour les pertes d'exploitation attendues et propose 4 € minimum du mètre linéaire à la place des 2 € proposés par la société NEOEN

PLUi / Emplacements réservés et PADD

Les emplacements réservés s'inscrivent dans une démarche motivée de la commune en vue d'en obtenir un gel d'une emprise délimitée par le PLU.

Liste des emplacements réservés lors du dernier PLU de 2014 :

N°1 - Chemin mitoyen Breuvery : élargissement de l'emprise de 1 m sur le territoire de Nuisement-sur-Coole. L'opération ayant été réalisée depuis le dernier PLU cette opération n'est pas reconduite pour le nouveau PLUi.

N°2 - Ruelle du Pont (pont des Pêcheurs) : élargissement de l'emprise portée à 8 mètres.

N°3 - Rue de l'Issue : élargissement de l'emprise portée à 8 mètres.

N°4 - Rue de la Petite Ruelle : élargissement de l'emprise portée à 8 mètres.

N°5 - Chemin rural dit latéral à la voie ferrée : élargissement de l'emprise portée à 8 mètres, récupération de 1,50 m pour créer un trottoir.

A revoir si maintenu compte tenu que la commune en est propriétaire.

N°6 - Rue Haute : élargissement de l'emprise portée à 8 mètres en cours actuellement.

N°7 - Ruelle des Hérodos : objectif de faire deux pans coupés de 4m de côté pour une meilleure visibilité.

N°8 - Création d'un passage Petite rue pour accéder à la Coole.

N°9 - Petite rue : élargissement de 8m de la bande constructible. A voir si maintenu.

N°10 - Emplacement réservé du cimetière qui n'a plus lieu. A supprimer du prochain PLUi.

La démographie de la CCMC est de plus en plus composée de retraités. Très attachée au maintien des personnes âgées dans leur lieu de vie, la commune de Nuisement-sur-Coole a pour projet la création d'habitations adaptées à la mobilité et au maintien des seniors. Du ressort de l'intercommunalité, ce projet requiert un emplacement réservé sur Nuisement-sur-Coole. Une réflexion est en cours puis elle sera soumise à la CCMC.

Présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi)

M. Le Maire présente le PADD en cours d'écriture et ses déclinaisons autour d'axes stratégiques que sont :

- la préservation de la qualité du cadre de vie
- le renforcement des dynamiques actuelles
- la gestion de manière durable des ressources

Le PADD sera présenté à la conférence intercommunale des Maires le 22 novembre, puis envoyé aux 28 communes le 24 novembre 2022. Enfin l'adoption du PADD sera proposé lors du prochain conseil communautaire le 15 décembre à Nuisement-sur-Coole.

Motion AMF (Association des Maires de France)

M. le Maire propose d'envoyer à Monsieur le Préfet la motion AMF qui recense les difficultés auxquelles doivent faire face les communes compte tenu de la crise économique, financière et énergétique.

Information

SYMSEM : extension des consignes de tri.

A compter du 1^{er} janvier 2023, la législation impose une extension des obligations de tri qui concernera tous les emballages et contenants : plastiques, métalliques, barquettes de produits alimentaires, pots de yaourts, capsules de café. Cette évolution doit permettre de réduire de 40 % le poids des déchets non recyclables.

Réunion du 12 décembre 2022

Parc éolien Les Granges

Pour transporter son matériel, la société Neoen pour le parc éolien Les Granges à Saint-Quentin-sur-Coole a besoin d'utiliser le contournement du village et 2 pans coupés sur des terres cultivées.

La dernière proposition d'indemnités est de 4€/ml de voie (600 € pour la commune) et 1 000 € par pan coupé à partager 50 % pour le propriétaire et

50 % pour l'exploitant pour chaque année d'utilisation. La société s'engage à une remise en état après chaque passage. Cela concerne un propriétaire, la commune, l'association foncière et 2 exploitants.

Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité l'autorisation à M. le maire de signer la convention avec l'entreprise.

PLUi / Emplacements réservés

- Une étude sera faite pour les travaux futurs de la Grande rue.
- l'inscription d'un emplacement réservé pour la construction d'un habitat intergénérationnel est soumis au vote.

Bail/ terres communales

Suite au transfert des baux de terre agricole de M. Fabrice MATRAIT à son fils Damien, il est proposé de regrouper 2 baux de terres contiguës en un seul pour une surface totale de 8 ha 24 a 70 ca.

Divers

- Une commande de 1099,14€ TTC a été passée pour l'achat de panneaux de signalisation. Elle servira pour la signalisation des voies ferrées et le remplacement des panneaux disparus.

- Un arrêté de péril a été pris le 30 novembre 2022. Il concerne une maison Grande rue. Un expert est passé le 3 décembre et les mesures de protections préconisées ont été mises en place le 10 décembre pour les dernières d'entre-elles.
- Le terrain à bâtir de la SNCF situé avenue de la Gare est en vente.
- La restitution par la LPO de l'étude de la biodiversité sur le village a eu lieu le 2 décembre au centre culturel.
- Une visite technique du Centre Culturel est prévue le 20 décembre à 9h00 avant la fin de la garantie décennale.

Réunion du 16 janvier 2023

Associations / Modalités d'utilisation des salles

L'ancien règlement des prêts des salles communales est adapté en séance afin de répondre aux nouvelles conditions de fonctionnement. Un certain nombre de modifications sont donc actées en séance.

Le nouveau règlement ainsi amendé est validé.

Animation du village

La dynamisation des centres bourgs et des villages est une préoccupation des membres du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Celui-ci envisage donc de mettre en œuvre des actions de dynamisation à travers une "tournee des villages", c'est à dire une suite d'évènements déployant des animations itinérantes ainsi que des services de proximité pour vivifier nos communes rurales.

Assainissement Grande rue

M. le Maire nous fait lecture d'un courrier émanant d'un riverain de la Grande rue qui se plaint qu'une canalisation communale empiète sur son terrain sans convention et menace de porter le litige devant la justice.

M. le Maire nous fait lecture du courrier réponse précisant notamment que cette canalisation est très ancienne, posée bien antérieurement à l'acquisition par ledit propriétaire et que des travaux de VRD sont déjà programmés dans l'ensemble de la Grande rue.

Centre Culturel

Une visite du Centre Culturel a été réalisée le 20 décembre par les membres du Conseil Municipal disponibles afin de constater in situ les problèmes structurels graves engageant la mise en œuvre de la garantie décennale.

Pour rappel, le Centre Culturel a été inauguré fin 2014.

Notre assureur dommage-ouvrage sera saisi du dossier.

Questions diverses

- Un changement de poteau d'éclairage public (Petite Ruelle) a été demandé par un particulier. Le devis reçu s'élève à 1 129,86 € TTC. Un accord de principe est acté dans la mesure où le demandeur s'engage par écrit à financer les travaux. Dès réception de ce courrier, M. le Maire validera par courrier cette demande.
- L'Association Foncière a envoyé un courrier demandant le recensement des chemins ruraux. Bien que le conseil municipal puisse accepter cette demande en vertu de la réglementation, il n'a aucune raison particulière de le faire.

Réunion du 6 février 2023

PLUi / PADD

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a :

- prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération n°529-2017 en date du 12 juillet 2017 ;
- abrogé et represcrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération n°1047-2021 en date du 17 juin 2021.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comprendra un rapport de présentation, un règlement écrit et des graphiques, des annexes, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). De plus, l'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit :

"1° - Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° - Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 [...] le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du Plan Local d'Urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul."

Le PADD est la traduction politique et stratégique du projet de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et de ses communes membres pour organiser et développer le territoire. C'est la clef de voûte du PLUi dans la mesure où le règlement, le zonage et les OAP devront traduire son contenu.

L'article L.153-12 du Code de l'urbanisme indique que le PADD est soumis à un débat qui a lieu au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes et des Conseils Municipaux des 28 communes, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux engagements pris et consacrés via la charte de la gouvernance et la charte de la concertation, différents temps de partage, de travail et de concertation ont été programmés avec les communes.

Une première version du PADD du PLUi a été définie et présentée à l'occasion de la conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 22 novembre 2022 au Centre Culturel de Nuisement-sur-Coole.

A la suite de l'avancée des travaux dans la définition du PLUi et des remarques faites lors du 22 novembre 2022, une nouvelle version du PADD a été présentée lors de la conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 01 février 2023 au Centre Culturel de Nuisement-sur-Coole.

Cette version actualisée, vient préciser les objectifs de production de nouveaux logements, de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, telle qu'exprimées dans le document d'étude joint, autour des trois grands axes suivants :

1. Préserver la qualité du cadre de vie ;
2. Renforcer les dynamiques actuelles ;
3. Gérer de manière durable les ressources.

M. le Maire expose alors le projet de PADD à l'assemblée et précise qu'il ne s'agit pas de voter, les élus devant simplement échanger et prendre acte de la discussion sur la base du document diffusé à chaque élu et l'appui de la convocation pour la présente séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre du PADD sur l'orientation 9 de l'axe "Transports et déplacements, Loisirs, Tourisme et Equipements". Le Conseil Municipal souhaite que soit ajouté une notion de besoin en matière de transport à la population.

Entendu cet exposé et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD,

- de demander à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole de prendre en compte les remarques consignées ci-dessus.

Constructions nouvelles inscrites dans le PADD

Un point de situation a été fait par la CCMC et le SCoT quant à l'évolution du nombre de constructions nouvelles accordées aux différentes collectivités composant le SCoT sur la période 2019 – 2035.

Après étude de l'évolution prévisible de la répartition des populations, de l'augmentation de celle-ci et de l'évolution des structures familiales (dessalement), le SCoT pourrait attribuer à la CCMC 460 logements neufs au lieu des 360 initialement autorisés.

Il faut cependant prendre en compte la centaine de PC déjà accordés depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'à ce jour.

Associations / Modalités des subventions

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention, décide d'adopter un règlement d'attribution des subventions communales aux associations suivants ces critères :

- Eligibilité
- Critères de choix (montant demandé, résultats annuels de l'association, intérêt public local et participation à la vie locale, rayonnement de l'association (nombre d'activités proposées et diversification, public touché, attraction du public sur le territoire...), les réserves propres de l'association (une avance de trésorerie de plus d'un exercice pourrait être un critère de non attribution)
- Un montant fixe serait accordé selon le type d'activité proposée (sport, culture – patrimoine, social, enfance, loisir et préservation de la vie des seniors.
- Un montant serait également accordé selon le nombre d'animation proposée au sein du village.

Réunion du 13 mars 2023

Subventions, investissement 2023

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre position sur l'installation de plusieurs agrès de gym afin de réaliser un parcours de santé sur l'espace Jean Pol DAUMONT. Ce projet peut être subventionné à 80% auprès de l'Agence National Du Sport.

Monsieur le Maire demande l'accord pour faire la demande de subvention qui doit être faite au plus vite.

Droits de préemption / PLUi

Les projets de préemption sont sous la responsabilité du président de la communauté de communes. Néanmoins, les communes peuvent en conserver tout ou partie.

Après échanges et remarques des conseillers.

Le conseil de Nuisement laisse la compétence d'un projet de lotissement intergénérationnel à la CCMC. Tous les autres emplacements réservés restent à l'appréciation de la mairie.

Question diverse

Des dégâts structurels ont été constatés au niveau du Centre Culturel sur l'ensemble du bâtiment.

De ce fait un rendez-vous est fixé le 30 mars 2023 avec un expert spécialisé dans le bâtiment.

Ce dernier réalisera un audit avec différents professionnels du BTP afin de constater l'état de dégradations du Centre Culturel.

Cet audit permettra d'établir la responsabilité des intervenants et les travaux à effectuer et dans quel délai.

Réunion du 03 avril 2023

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022

M. le Maire donne la parole au Président de séance, M. Jean-Luc CHAMPONNOIS et quitte la salle.

M. Jean-Luc CHAMPONNOIS présente le compte administratif de l'année 2022 pour la section Fonctionnement ainsi que pour la section Investissement et les restes à réaliser.

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	204 688,47 €	230 449,24 €	25 760,77 €
	Résultats antérieurs (2021) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)		28 088,05 €	28 088,05 €
	Résultat à affecter			53 848,82 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	70 630,01 €	259 339,19 €	188 709,18 €
	Résultats antérieurs (2021) reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)			- 177 374,66 €
	Solde global d'exécution			11 334,52 €
Restes à réaliser au 31/12/22	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement			0,00 €
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		452 693,14 €	517 876,48 €	65 183,34 €

M le Maire rejoint la séance.

Mme Bernadette MAURICE présente le compte de gestion 2022 dressé par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération, le compte de gestion 2022 est approuvé.

Vote du taux d'impositions directes

M le Maire propose les taux d'imposition pour cette année :

- Foncier bâti : 27,33 (21,32)
- Foncier non bâti : 7,60 (5,93)
- CFE : 13,05 (10,18)

Vote du budget primitif 2023

M le Maire donne la parole à Mme B. MAURICE qui expose le budget primitif 2023. (Dépenses d'investissement et de fonctionnement, et recettes d'investissement et de fonctionnement)

Pour assurer un fonctionnement normal et assurer l'avenir, la Commune est amenée à augmenter les recettes d'un montant de 30 000 €. L'augmentation de l'assiette et l'augmentation des impôts permettront d'assurer la pérennité du fonctionnement de la Commune.

Le taux d'imposition sera revu dès lors que la Commune percevra les revenus des éoliennes.

Après délibération, le budget primitif 2023 est approuvé.

Vote des subventions aux associations

TITULAIRES	MONTANT 2023
ACPEI	100,00 €
ADMR	500,00 €
Familles Rurales des 5 villages	450,00 €
Récréaire	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	100,00 €
Nuisement en fête	300,00 €
TOTAL	1 610,00 €

Investissements 2023

La Commune pare au besoin urgent de remplacer le véhicule destiné aux ouvriers communaux et confirme la commande d'un véhicule Opel Combo – E Cargo L2 Pack Clim avec galerie et attelage pour la somme de 21 670 euros TTC auprès du garage Opel S.A. Renesson à Fagnières.

Dans le cadre de la réalisation d'un parcours de santé sur l'espace Jean Pol Daumont, la Commune passe commande auprès des Ets Mefran Collectivités d'un pack de 7 agrès "Fitness et Remise en forme" pour un montant de 15 708 € TTC sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée au titre du Plan 5000 équipements porté par l'ANS.

Il est étudié la possibilité de modifier le mode de chauffage de la Mairie. Trois devis d'entreprises ont été reçus. Il est décidé d'analyser l'ensemble des devis, s'agissant de propositions différentes de mode de chauffage.

Projet "Ville à joie"

Voir le compte rendu du 16/01/2023 relatif au projet de dynamisation des centres bourgs et des villages du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et à la candidature de Nuisement-sur-Coole à ce projet.

La candidature de la Commune de Nuisement-sur-Coole a été retenue.

Les communes de Nuisement-sur-Coole et Ecury-sur-Coole ont décidé de s'associer pour organiser la manifestation "Ville à joie" à Nuisement et ont prévu de se réunir le 11/04 prochain avec les associations du territoire.

Marchés du terroir, buvettes, activités et animations diverses, interventions de professionnels de la santé seront au programme sur la plage horaire de 17h00 à 21h00.



FISCALITÉ

Ressources financières de notre commune

Comme j'ai eu l'occasion de vous en parler à plusieurs reprises, les efforts consentis par le Conseil Municipal pour ne pas augmenter l'imposition, voire la baisser comme en 2017, ne peuvent plus durer. Dans le même temps, la diminution de la dotation de l'Etat, (moins 30 000 € par an en 8 ans), l'apparition du fond de péréquation intercommunal (plus de 11 000 € à notre charge en 2022), la baisse des impôts en 2017 (11 000 € de perte de revenu), la hausse des charges d'énergie et j'en passe, nous ont amenés à prendre une décision difficile mais nécessaire et indispensable.

Notre ligne de conduite jusqu'à maintenant nous a valu des remarques des services de la Préfecture et pratiquement une mise en demeure d'augmenter de façon très significative la pression fiscale. Effectivement la perte de plus de 50 000 € due d'une part, aux décisions de l'Etat et, de l'autre, à la baisse de la fiscalité locale en 2017, ne laissait pas d'autre choix.

Les taux que nous avons votés avec le Conseil Municipal ne permettront de réduire ces pertes de ressources qu'à hauteur de 50 %.

C'est dire si nous avons réfléchi à toutes les solutions de réduction de nos dépenses : l'extinction de l'éclairage public (augmentation du tarif de 40 %) de 23h à 5h en est une.

Un investissement indispensable en 2023 a été réalisé depuis peu, l'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour nos employés, toujours dans un souci d'économie de fonctionnement et de respect de l'environnement.

Les revenus escomptés du parc éolien, prévus à l'origine en 2023, sont repoussés à au moins 2025, en raison des délais de traitement du dossier par les services de l'Etat. La mise en service de ces éoliennes, et donc des retombées économiques, nous permettra de revenir sur cette décision en temps opportun.

En attendant, les taux de la fiscalité locale passeront dès cette année de :

- 11,59 à 14,85 pour la taxe d'habitation (pour ceux qui la paient encore),
- 21,32 à 27,33 pour le foncier bâti,
- 5,93 à 7,60 pour le foncier non bâti,
- 10,18 à 13,05 pour la cotisation foncière des entreprises.

Pascal VANSANTBERGHE, Maire



État civil

Naissances



(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Cooles sont portés à votre connaissance)

Clémence née 1^{er} novembre 2022,
fille de Samuel LECUYER et Julie RENAULT,
petite sœur de Alix,
demeurant 4 rue des Auches Chevines.

Morgane née le 2 mars 2023,
fille de Jean-Baptiste PREVOST et Perrine ADAM,
petite sœur de Alban et Etienne,
demeurant Ferme des Longuins.

*Le Petit Nuisementais souhaite la bienvenue dans
notre village à ces deux petites filles et adresse toutes
ses félicitations aux heureux parents.*

Mariages et PACS



Le 1^{er} avril 2023,
Christelle MAZUR et Bruno DA PRAT se sont mariés.
Ils demeurent 6 Grande Rue.

Le 27 mai 2023,
Yvelise BEURAIN et Roger GODFRIN se sont mariés.
Ils demeurent 41 Grande Rue.

*Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de
bonheur aux jeunes époux.*

Le 13 février 2023,
Vanessa FRANCOIS et Alexandre THEPOT se sont
pacsés. Ils demeurent 2 impasse des Auches Chevines.

Le 13 mars 2023
Marie PAULO et Thomas KISS se sont pacsés.
Ils demeurent 1 Chemin des Conges.

*Le Petit Nuisementais leur adresse
tous ses vœux de bonheur.*

Décès



Yolande PHILIPPE est née à Saint-Martin-sur-le-Pré
le 18 avril 1948. Elle y passe toute son enfance.

Elle travaille ensuite toute sa vie chez Demag. C'est là
qu'elle rencontre René **FAVIER** qu'elle épouse en
1967. C'est en 1976 qu'ils viennent habiter à
Nuisement, au 7 rue de l'Eglise où ils ont bâti leur
maison.

Dès sa retraite, elle intègre la chorale paroissiale avec
beaucoup de dynamisme et de partage. Elle participe
également à des activités dans les associations
locales, marche et gymnastique. Fidèle en amitié, elle
garde de nombreux contacts avec ses amies.

En 2017, elle a la douleur de perdre son mari.

La maladie ne l'épargne pas et elle la combat de
toutes ses forces. Après une période de rémission,
elle s'est endormie ce 2 janvier 2023 entourée de ses
neveux et nièces qu'elle aimait tant.

Yvonne CHAMERET est née le 12 juin 1931.

Native de Germinon où elle a passé toute son
enfance, elle s'est installée à Nuisement au 11 rue du
Moulin en épousant Gaston **PICARD** en 1953.
Ensemble ils ont eu deux enfants, Patrick et Jannie.

Les travaux de la ferme ont occupé une grande place
dans sa vie, tout comme sa passion pour les fleurs et
le jardin. Elle transmettait astuces et conseils à toutes
ses connaissances. Sans oublier les choux blancs
(choux d'Ecury) qu'elle cultivait et vendait avec plaisir.
Elle a participé activement à la vie paroissiale,
transmettant sa foi en donnant des cours de
catéchisme à de nombreux enfants de la Vallée de la
Cooles, participant à des messes pour les malades à
domicile et accompagnant les familles dans la
préparation des obsèques de leurs défunts.

Elle donnait de son temps, sans compter en allant jouer aux jeux de société avec les élèves de l'école maternelle le vendredi après-midi mais aussi en s'investissant dans des séances de patterning auprès de Marie-Laure pendant de nombreuses années.

Très entourée, elle avait à cœur de réunir ses proches autour de ses bons petits plats et de ses nombreuses pâtisseries.

Après plusieurs hospitalisations, elle avait quitté il y a 9 ans sa maison pour rejoindre la maison de retraite Saint-Joseph à Châlons. Là elle a continué de tricoter ses petits carrés pour confectionner des couvertures et des vêtements pour les plus démunis.

Yvonne s'est endormie ce dimanche 26 mars 2023, à l'aube de ses 92 ans, après toute une vie passée à donner, aider et œuvrer pour les autres.

Madeleine AUBERT est née le 5 juillet 1929 à Châlons-sur-Marne. Elle grandit à Nuisement au sein de la ferme de ses parents. Fille unique, sa vie bascule en 1947 à la mort de son père.

Elle se marie en 1950 avec Albert **ANDRÉ**, alors employé par la famille comme chef de culture. Ensemble, ils vont reprendre la ferme et travailler durement.

De leur union sont nés deux enfants Nicole et Gérard, trois petits-enfants et neuf arrières petits-enfants.

Après toutes ces années de labeur, ils ont vécu une période de retraite heureuse avec beaucoup d'amis autour d'eux.

Quand Albert est tombé malade, Madeleine l'a soigné et choyé de longs mois avant son décès en 2008.

Madeleine aimait son village et les Nuisementais. Elle a longtemps sillonné les rues du village avec son petit chien, engageant la conversation avec les personnes qu'elle rencontrait.

D'un caractère calme mais enjoué, elle avait à cœur de participer au Club Joie de Vivre, jouer aux cartes, partager les moments de convivialité autour de bons repas et de se rendre aux manifestations organisées par la commune.

Elle aimait également la lecture et les mots croisés. Entourée par ses enfants, elle a pu vivre sa vieillesse chez elle, Nicole étant venue vivre à ses côtés il y a quelques années. Il y a trois mois elle avait accepté de rentrer à la maison de retraite Saint-Joseph.

Madeleine a eu une vie simple, discrète, humble mais heureuse et est partie en toute sérénité ce vendredi 16 juin 2023.

*Le petit Nuisementais présente
ses sincères condoléances à ces trois familles*



Fleurissement et entretien du village

En raison du dérèglement climatique et des étés particulièrement chauds, le Conseil Municipal a décidé que les nouvelles plantations seraient faites avec des variétés vivaces et ce depuis 3 ans. En effet, le contenu des nappes phréatiques étant très variable, le parti a été pris de limiter les plantations, d'utiliser en priorité les contenus de nos citernes provenant des eaux pluviales et de procéder au paillage afin de garder la fraîcheur au pied des végétaux.

Grâce au savoir-faire de nos employés, les géraniums sont récupérés en fin de saison, placés en serre et replantés pratiquement à 100 % l'année suivante. Le complément est fait par des semences amenées à maturité également en serre. Le budget fleurs a ainsi été divisé par 3, sans compter les économies sur l'eau.

Ainsi, le choix des trois entrées de village, du rond-point de la Grande rue et de la rue du Château, du mur de l'église, du jardin et du parking de la mairie ont été privilégiés en plantation saisonnière.

Certains foyers complètent l'attraction du village en fleurissant leur jardin ou leur devanture. Nous les en remercions vivement. D'autres se sont engagés sur un enherbement de leur trottoir et l'entretiennent parfaitement. Félicitations à eux.

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs, hiver comme été, déneigement et tontes comprises incombent aux riverains. Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident et les frais d'entretien facturés en cas d'inaction rendant notamment les trottoirs impraticables ou difficilement praticables.

Chacun a son rôle à jouer dans la propreté et l'entretien de la commune : les employés municipaux pour l'entretien et le fleurissement général, les habitants pour embellir individuellement leur proche environnement.

Un grand merci à tous pour montrer votre attachement à notre village, reconnu par la région Grand Est pour la gestion vertueuse de son environnement.



Pour mémoire, nous vous rappelons les horaires pour les tontes des pelouses et l'utilisation de moteurs thermiques :

- les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 3^{ème} classe.

LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

CONSEILS

De décembre à mi-février : ne pas piéger pour éviter la capture des fondatrices des espèces auxiliaires à une période critique.

De mi-février à fin mars : limiter les piégeages aux abords des nids de l'année précédente. Ne pas le pratiquer ailleurs car peu efficace et risque de capture d'insectes auxiliaires à une période critique.

De fin mars à mi-juin : placer les pièges à proximité des endroits les plus attractifs : anciens nids, arbres et arbustes mellifères en fleurs, ruchers, points d'eau, compost...

De mi-juin à fin août : destruction des nids

De fin août à fin novembre : le piégeage redevient possible, les futures reproductrices peuvent être abondamment capturées.

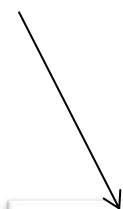
FABRIQUER un PIÈGE SÉLECTIF pour FRELONS ASIATIQUES

MATERIEL NECESSAIRE

- 2 bouteilles plastiques rigides de 1.5 l avec leur bouchon
- un cutter ou des ciseaux
- 1 fil de fer de 50 cm environ
- 1 fer à souder (ou un tournevis chauffé sur le gaz)

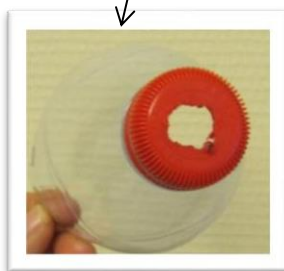
FABRICATION

- ① 1^{ère} bouteille : coupez le fond et retournez-la.
Placez des cailloux, galets pour éviter la noyade des petits insectes non ciblés.



2nde bouteille : coupez le tiers supérieur pour former un entonnoir.

- ② Percez le bouchon de l'entonnoir d'un trou de 1 cm de diamètre pour éviter de piéger des papillons.



- ③ Emboîtez l'entonnoir dans la 1^{ère} bouteille.

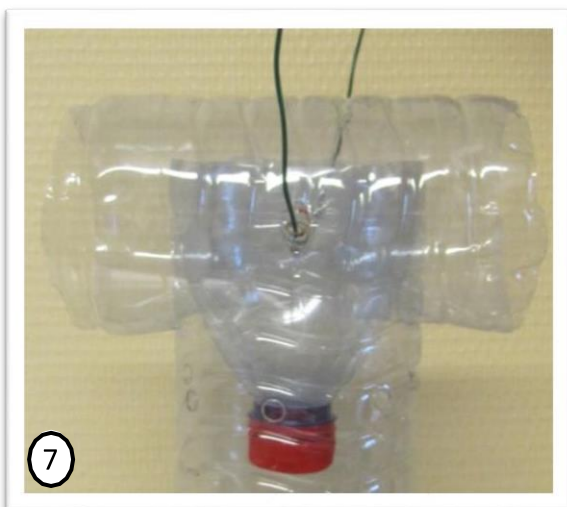
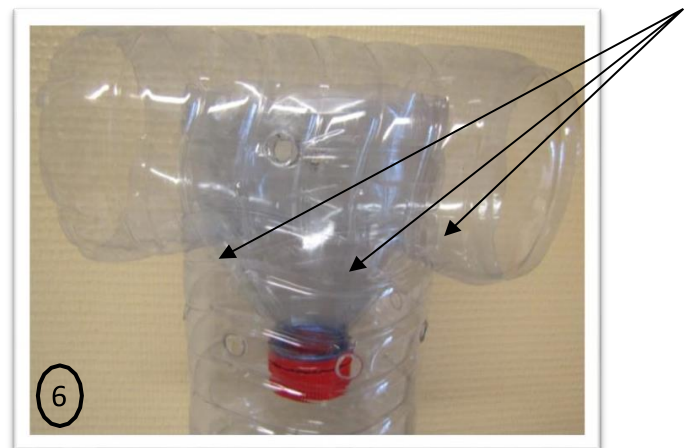


- ④ Reprenez ce qu'il reste de la 2nde bouteille et découpez le corps qui servira de toiture à votre piège.
Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



- ⑤ Placez la toiture au-dessus de l'entonnoir : elle évitera que la pluie ne vienne diluer l'appât.

- ⑥ Réalisez des orifices de 5 à 5,5 mm (avec un tournevis chauffé sur le gaz ou un fer à souder) entre la chambre de piégeage et l'entonnoir pour permettre aux petits insectes non ciblés de sortir.



- ⑦ Percer l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre.
Un fil de fer d'environ 50 cm servira d'anse à ce piège.

APPÂT CONSEILLÉ

Mélangez du **panaché/bière coloré** avec du **sirop de cassis**. Laissez mousser l'appât sur les bords du piège : la mousse déposée sur les parois attirera les frelons.

Si l'appât ne semble pas donner satisfaction, ne pas hésiter à changer de sirop.

ENTRETIEN DU PIÈGE

Changez l'appât **tous les 10 jours** : dévissez le bouchon, videz le piège sans le nettoyer et laissez deux frelons asiatiques.

Les phéromones laissées par les frelons capturés augmenteront l'attractivité du piège.

EMPLACEMENT

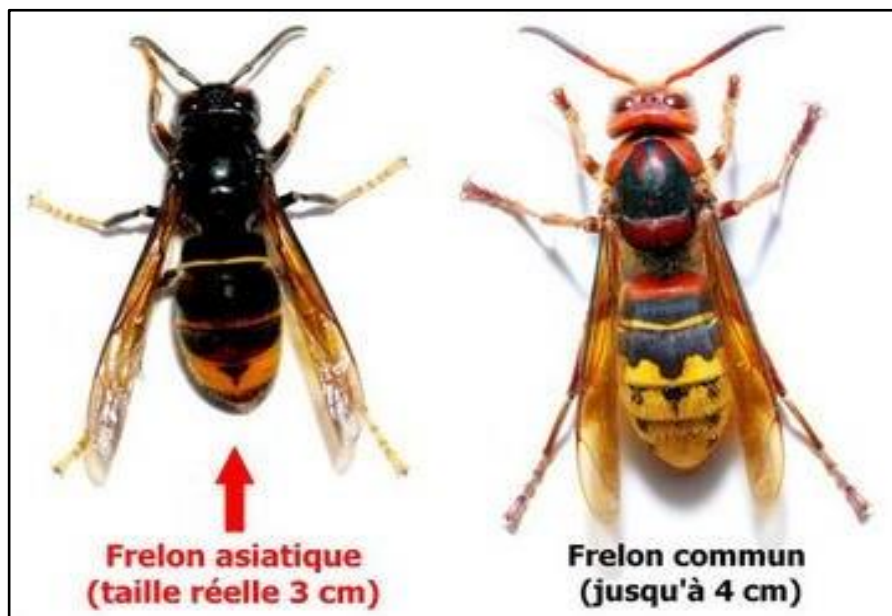
Le piège est à suspendre **entre 1 m à 2 m de hauteur**, de préférence à proximité :

- des emplacements des anciens nids, des composteurs ménagers,
- des végétaux les plus visités par les insectes, framboisiers, fraisiers ... ,

- des arbres en fleurs ; certains comme les camélias à fleur simple ... plus tard les pruniers semblent attirer énormément les reines.

PÉRIODE DE PIÈGEAGE PRÉCONISÉE POUR LES PARTICULIERS

- **À partir du 15 mars et jusqu'au 30 mai**, les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids. C'est le moment de les piéger pour éviter qu'elles ne créent de nouvelles colonies.
- Les pièges peuvent être remplacés **dès août jusqu'aux premières températures basses** (période où les jeunes fondatrices commencent à quitter le nid).
- Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes car le risque de capturer les espèces autochtones est grand.



INFOS... INFOS... INFOS...

Animations culturelles

Le Lionceau



Depuis le début de l'année, les élèves de trois classes de l'école primaire de la Vallée de la Coole participaient à un projet artistique global initié par l'Education Nationale et encadré par l'association CESARE.

C'est le **lundi 3 avril 2023** que le spectacle de restitution de leur travail était proposé aux parents des élèves concernés. En effet, c'est devant une salle comble que les encadrants artistiques, les enseignants et les enfants ont pu restituer, accompagnée de chants et de rythmes musicaux, l'histoire du petit lionceau qui voulait aller à l'école des hommes. Félicitations à toutes et tous pour ces moments de partage culturel.



Concert de l'harmonie de Saint Germain la Ville



C'est le vendredi 12 mai 2023 que les musiciens de l'harmonie de Saint Germain la Ville se sont produits devant un public fourni à l'occasion de leur 150^{ème} anniversaire. Visitant toutes les dernières décennies, les airs joués enthousiasmaient les spectateurs avec comme point d'orgue des reprises de Johnny Halliday qui poussaient le public à reprendre en chœur les refrains connus de tous.

Dans un échange au service de notre population, le spectacle était proposé gratuitement par l'harmonie, la salle étant mise à disposition gracieusement par la commune. Merci à toutes et tous pour cette excellente soirée.



INFOS... INFOS... INFOS...

Animations et fêtes à Nuisement-sur-Coole en 2023

Événements passés

- 7 janvier : Vœux de la municipalité
25 février : Carnaval
3 avril : Représentation musicale de l'école de la vallée au Centre Culturel
9 avril : Chasse aux œufs
12 mai : Concert au Centre Culturel
Mi-mai : Vente des plants de fleurs et légumes
24 mai : Marché artisans et producteurs locaux, animations avec nos amis d'Ecury-sur-Coole
4 juin : Brocante
30 juin : Kermesse du groupe scolaire
14 juillet : Animations et jeux Fête Nationale

Événements à venir

- 25 août : Marché artisanal et producteurs locaux - Forum des associations
d'Ecury-sur-Coole et Nuisement-sur-Coole
16 septembre : Apéritif nuisementais
7 octobre : Marche nocturne gourmande
21 octobre : Soirée années 80
Fin octobre : Vente des fleurs d'automne
31 octobre : Halloween
11 novembre : Cérémonie du souvenir
18 novembre : Spectacle musical et humour
27 novembre : Marché de Noël à Colmar
3 décembre : Loto
9 décembre : Arbre de Noël

Sans oublier le marché du vendredi soir depuis début mai.
Cette liste n'est pas exhaustive

Nous remercions tous les bénévoles des associations qui vous proposent ces animations,
qui touchent tous les publics, tout au long de l'année.
Leur meilleure récompense sera votre présence et votre participation.

INFOS... INFOS... INFOS...

Manœuvres Orion

« Tester le savoir-faire des armées mais aussi montrer aux pays étrangers les capacités de notre armée », tel était l'objectif annoncé des autorités militaires dans l'exercice interarmées baptisé ORION.

Initié sur une grande partie du territoire français en 2021, la phase 4 de Orion-23 s'est déroulée dans notre région du 19 avril au 15 mai dernier.

Ainsi 12000 militaires et 3000 véhicules étaient engagés dans cet exercice et nous avons pu constater dans nos villages.



Notre village sous surveillance

De fait, en dehors d'un flux d'avions et d'hélicoptères plus important que d'habitude, on a pu observer pendant plusieurs jours une surveillance particulière de la RD 977 allant à Châlons avec de nombreux postes de combats dispersés dans les fossés et bords de route. Pendant que Nuisement était sous surveillance d'une attaque « ennemie ».

Ce sont d'ailleurs les forces jouant le rôle d'ennemi potentiel qui demandèrent à être hébergées le 25 avril dans l'Espace Culturel.



Véhicules de commandement

Equipées de 2 canons autoporteurs Caesar, acronyme de « camion équipé d'un système d'artillerie », et de différents véhicules de transport et de commandement, les militaires présents se sont pliés volontiers aux demandes d'explication et de démonstration de leurs équipements.



Caesar

Les échanges ont été fort appréciés des habitants venus à leur rencontre.



Une future recrue ?

INFOS... INFOS... INFOS...

Les offres de services sur le village

Quelques nouvelles adresses ou services utiles que nous vous présentons, et qui, peut-être, répondront à vos attentes :

✚ **Essaim d'abeilles à enlever** : Christian FRANÇOIS, apiculteur. Tél : 06 34 96 02 61

✚ **Relais Pick up, dépôt et retrait de colis, Bar, Restauration et Épicerie** :
RELAIS DE LA COOLE, Grande rue.
Tél : 03 26 64 02 06

✚ **Sophrologue** (principalement pour les enfants) afin de les aider à reconnaître et à gérer leurs émotions comme les angoisses, le stress et bien d'autres encore, **et Thérapeute énergétique** en utilisant le massage énergétique qui est une méthode de massage par l'énergie, un magnétisme structurel visant à rééquilibrer les énergies du corps pour favoriser la santé et le bien-être.

Yvelise BEURAIN-GODFRIN, 41 Grande rue, 51240 Nuisement-sur-Cooles

✚ **Psychopraticienne et biographe**

Accompagnement des personnes à surmonter un traumatisme par divers outils comme l'écriture thérapeutique :

- En groupe avec des ateliers d'écriture, d'estime de soi, etc. et interventions dans les établissements scolaires sur le harcèlement scolaire.

- Individuellement par des entretiens réguliers ou encore par l'écriture de leur biographie que chacun fera le choix de garder pour lui ou bien de faire éditer.

Alexandra THIERY SAIVE

Contact : www.alexandratherapeute.fr

✚ **Kinésologue**, méthode douce de **libération des stress et blocages**. Elle s'appuie sur la **tonicité des muscles** pour identifier leurs origines. Elle permet grâce à différents tests musculaires de les identifier puis de les lever grâce à une ou plusieurs équilibrations appropriées. Les motifs de consultation sont divers : stress, anxiété, poids, troubles du sommeil, troubles digestifs, mal-être, apprentissage, colère, relationnel ...,

Réflexologie crânio-sacrée : c'est une technique douce basée sur l'écoute des mouvements fluidiques du corps. Les corrections proposées permettent au corps de retrouver ses capacités d'adaptabilité, d'apaiser certaines douleurs et tensions (articulations, dos, migraines, choc physique ou émotionnel, etc...).

Elodie HARS – Tél : 07 49 21 49 83

www.elodie-hars.fr

2 rue du Reu, 51240 Nuisement-sur-Cooles.

Prise de RDV par téléphone ou en ligne via resalib.fr

✚ **Prothésiste ongulaire**

Au bien être d'Aurore, allée du Château, sur RDV uniquement. Tél : 06 03 48 77 30

INFOS... INFOS... INFOS...

Une jeune championne Nuisementaise soucieuse de son environnement

Toujours souriante, Ambre, 10 ans, se montre déjà résolument soucieuse de son environnement, de la nature et de son cadre de vie. Elle déclare avoir été sensibilisée par son enseignant de l'école de la vallée de la Coole et par le SYMSEM, et avoir de suite adhéré à cette idée de participer à son niveau à la défense de la planète en général et de Nuisement sur Coole en particulier.

C'est souvent accompagnée de ses parents qu'elle parcourt les rues ou chemins du village, traquant les déchets qu'elle s'empresse de ramasser et d'introduire dans son sac de tri. Elle a d'ailleurs sollicité ses parents pour être équipée d'une pince adéquate. Comme elle aime le dire *"certains sont payés pour ramasser la pollution, et moi je le fais gratuitement et par plaisir"*.



C'est aussi une sportive accomplie dans le tir à l'arc. Au dernier concours de fin d'année, elle a réalisé des scores supérieurs aux autres concurrents plus âgés.

Elle démontre ainsi sa force de caractère, sa capacité à maîtriser ses émotions, bien que timide de nature.

Merci à Ambre et à son enseignant qui semblent avoir fait des émules sur le village, des jumeaux sont également sensibles à la propreté et à la nature.

Appel des maires de France

Répondant à la sollicitation de l'association des maires de France, et en soutien aux élus victimes d'exactions et à nos forces de l'ordre et pompiers, un appel a été fait à la population pour se mobiliser le lundi 3 juillet à midi devant la mairie.

Bien que cet appel fut transmis tardivement, des Nuisementais se sont joints aux élus pour marquer leur solidarité.

Le message transmis par David LISNARD, Président de l'association des maires de France, a été lu. La forte inquiétude des élus a été exprimée ainsi que la demande au gouvernement de tirer toutes les conclusions des scènes désastreuses de ces derniers jours.



Fête des voisins

Une tradition bien ancrée sur notre village

Une occasion de se retrouver pour partager un bon repas et échanger entre voisins qui se croisent toute l'année sans forcément avoir le temps de s'arrêter pour le faire. Adultes et enfants en ont profité pour passer un excellent moment de convivialité et se remémorer les bons moments passés au sein de notre communauté.

La rue des Vignes en fête !

Le 2 juin dernier s'est tenue la traditionnelle fête des Voisins de la rue des Vignes.

Une belle occasion de partager et déguster les mets et breuvages de chacun dans une humeur joyeuse. Ce moment de convivialité, c'est aussi le temps de faire connaissance avec de nouvelles frimousses et de voir les plus grands grandir..., de partager l'actu du village et les événements marquants ! La lumière tamisée du village n'a pas empêché ces chers voisins de chanter et danser une partie de la nuit...



Rue des Auches Chevines

Près d'une quarantaine de personnes s'est retrouvée autour des spécialités de nos éminents cuisiniers et cuisinières et autres douceurs liquides. Cette tradition est perpétuée depuis 2008, interrompue seulement par les restrictions sanitaires dues à la pandémie. L'extinction de l'éclairage public à 23h n'a pas entamé la bonne humeur et les discussions qui se sont prolongées tard dans la nuit.



Grande Rue

C'est avec plaisir que nous nous sommes tous retrouvés autour d'un barbecue. Pour agrémenter la soirée, deux équipes de jeux ont été constituées, les jaunes et les roses, et nous avons entamé une compétition d'enfer. La soirée s'est terminée très tard dans la nuit et nous nous sommes donné rendez-vous l'année prochaine.

Cérémonies et Festivités

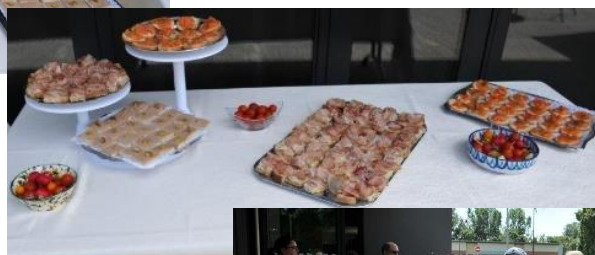
Un 14 juillet réussi

Les gourlues et gourlus satisfaits

Après le traditionnel discours de M. le maire, et la remise de la médaille Régionale, Départementale et Communale à Daniel PONSIGNON pour ses 20 années au service de la collectivité, place a été laissée à de très bons moments conviviaux.

Un apéritif préparé avec soin, des amuse-bouche sucrés et salés conçus par les élus et les bénévoles, des animations très appréciées par les participants de tous âges, un public ravi et appréciant le programme proposé, tout était réuni pour passer un excellent après-midi entre Nuisementais, familles et amis.

Un grand merci à tous, participants, bénévoles et élus ainsi qu'à Eva, notre secrétaire, et Flavien pour sa présence et son aide.



L'APÉRITIF



LES VÉLOS RIGOLOS



20 ans de dévouement au service de notre commune, Daniel PONSIGNON honoré



C'est en mars 2001 qu'il entrera au Conseil Municipal pour un premier mandat de 7 ans, mandat prolongé d'un an en raison de la proximité avec les élections présidentielles et législatives. C'est donc en mars 2008 qu'il se représentera et, ayant démontré ses capacités auprès de ses collègues conseillers municipaux, ces derniers l'éliront adjoint au maire.

Il sera parallèlement pompier volontaire et sportif émérite dans l'équipe de football de la vallée de la Coole. Il aura également une vie associative riche, notamment autour du bicentenaire de la révolution, en 1989, du passage à l'an 2000, du cross de la vallée de la Coole, des soirées cabarets et autres animations de notre collectivité.

Si je suis aujourd'hui votre maire, c'est en grande partie grâce à lui, car il m'a démarché dès mon arrivée sur le village pour rejoindre le Conseil Municipal. C'est ainsi qu'après les élections anticipées de 2011, je l'ai rejoint et il a été élu premier adjoint par les conseillers. Il a été réélu en 2014 et 2020 et occupe et a toujours occupé depuis des postes d'adjoints.

En charge actuellement de l'urbanisme et des grands travaux, il a su démontrer si besoin en était ses capacités d'analyse, de recherche des bonnes informations et de propositions constructives. Rigoureux avec lui-même, il sait se rendre disponible et répondre aux aléas de l'actualité de la vie publique, même la nuit quand l'alarme d'un habitant de déclenche.

Il a notamment mené à bien les travaux du nouvel atelier municipal, du nouveau cimetière, la création du verger, du chemin piétonnier, l'enfouissement des réseaux. La requalification de la traversée de notre village, par la création de trottoir et d'espaces verts, l'enfouissement des réseaux est également un dossier important dont il a la charge.

Ses capacités d'analyse, son sens de l'observation, le soin apporté dans la présentation des dossiers dont il a la charge, la recherche des solutions et du consensus permettent des débats éclairés en Conseil Municipal. Sa loyauté est également à mettre en avant. Ces éléments développés contribuent à la reconnaissance de ses qualités par tous.

Pour sa conduite exemplaire, son sens du service public, son écoute et son implication sans faille au service des administrés de Nuisement-sur-Coole, et par arrêté du Préfet de la Marne en date du 23 juin 2023, j'ai l'honneur de remettre la médaille Régionale, Départementale et Communale échelon argent pour 20 ans d'activités au service de notre commune à Daniel PONSIGNON, dit Pompon.



Sans l'aide et la compréhension de leur conjoint, les élus ne seraient pas aussi présents et disponibles.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

Un grand Merci aux personnes qui nous ont réservé un bon accueil lors de la vente de quelques calendriers en fin d'année et surtout des fleurs en Mars dernier. Mais, comme l'an passé, il nous en a manqué... Toutes nos excuses à ceux qui nous attendaient...



Une rose a également été offerte à chaque salariée le 17 mars, journée de l'Aide à domicile.

Cette rentrée d'argent, tout comme la subvention communale versée par la municipalité, (nous la remercions à l'occasion) est indispensable à nos finances et nous permet de maintenir un service de qualité dans un contexte où les charges sont de plus en plus élevées...Plusieurs Associations de la Marne, d'ailleurs, sont dans une situation financière tendue.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 mai à 20 h 30 à Cernon sous la présidence de Mme Isabelle FRANÇOIS, Présidente Fédérale de la Marne et de Mme Dominique THIEBAUX, notre Présidente, qui a présenté les rapports moral et d'activité de l'association.



Était présente également Mme Agnès DE GROOTE, responsable de secteur. Ce fut ensuite au tour de Mme Bénédicte LOUIS, trésorière, de présenter les comptes. Notre association a un résultat positif grâce au compte d'action sociale (subventions communales et vente de fleurs), comme expliqué ci-dessus. Une bonne gestion s'impose donc...

Les inondations de l'hiver et les routes coupées en ce moment pour travaux augmentent énormément les kms parcourus par les salariées et impactent notre trésorerie !

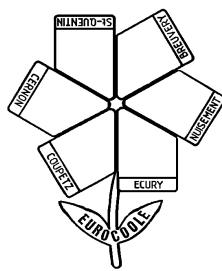
Sur les 28 communes où nous intervenons, c'est à Nuisement qu'il y a eu le plus d'heures effectuées en 2022 : 1744 heures chez 11 clients.

Donc, indéniablement, c'est un service indispensable qui permet le maintien à domicile de nombreuses personnes. Croisons les doigts pour que l'ADMR Coole, Soude, Marne vive encore longtemps !

Nous vous souhaitons un bon été en espérant que les congés (bien mérités) des salariées ne vont pas trop perturber le planning des interventions, nous nous en excusons par avance et vous remercions pour votre compréhension.

Pour d'éventuels renseignements, contactez Sandra, notre secrétaire, au bureau à Cernon.

Martine LACOURT



EUROCOOLE

BADMINTON 2023-2024



Notre 9ème saison va bientôt commencer et nous reprendrons début septembre nos séances de Badminton aux rythmes habituels : **le lundi soir et le jeudi soir** de 18h à 22h au gymnase de Nuisement sur Coole. Nous jouons de septembre à juin avec une seule semaine d'interruption à Noël/Jour de l'An.

Une trentaine de joueurs chaque année, se répartissent en fonction des obligations professionnelles ou familiales de chacun. Les horaires, dans ces créneaux, sont libres. La souplesse des horaires permet à tous les adhérents de trouver un créneau pour pratiquer un sport sur place et à moindre frais. Les inscriptions peuvent se faire après quelques séances d'essai.

Ouvert principalement aux adultes, une tolérance (en fonction des effectifs annuels) permet aux collégiens de jouer à condition impérative d'être accompagné d'un adulte responsable.

Club de « loisirs » nous n'assurons pas une réelle formation à ce jeu, mais une pratique régulière peut vous permettre de progresser rapidement. Pour vous décider, venez nous voir un soir, à la salle.

--- Remerciements à la "Communauté de Communes de la Moivre à la Coole" qui met à notre disposition le gymnase de "l'école de la Vallée de la Coole" à Nuisement-sur-Coole ---

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Nos permanences ont conservé le même rythme et se déroulent toujours :

Le 1^{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Le 2^e mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30

Le 3^e samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Durant les vacances de Pâques, nous avons organisé un après-midi récréatif dont l'animation était assurée par la troupe Coclicolympiades. Les enfants de l'AT d'à Coole étaient conviés. La journée s'est terminée par un goûter.

De nouveaux livres ont été acquis au printemps et d'autres le seront dès la rentrée de septembre. Ils sont à votre disposition et nous vous attendons nombreux.

Portez-vous bien et passez un bel été. Au plaisir de vous rencontrer pour de nouvelles aventures littéraires.



Pour cette année, plusieurs animations ont déjà eu lieu et sont encore au programme :



Le bureau directeur a réuni son conseil d'administration et quelques Nuisementais le 20 janvier lors de son Assemblée Générale, l'occasion de faire le bilan sur l'année passée, présenter les animations de 2023 et de partager la galette des rois.



Le samedi 25 février, une centaine de personnes ont défilé dans les rues de Nuisement à l'occasion du 1er carnaval organisé par le comité. L'après-midi s'est terminé par un goûter offert aux enfants : une belle réussite !



Le dimanche de Pâques, une trentaine d'enfants ont pris part à la chasse aux œufs organisée dans l'espace Jean Pol Daumont. Petits et grands sont repartis heureux avec leurs chocolats !



Pour sa deuxième édition, le vide-greniers a eu lieu le dimanche 4 juin. Une cinquantaine d'exposants et les visiteurs ont répondu présents sous un beau soleil !

Évènements à venir

- 16 septembre :**
Apéro Nuisementais
- 21 octobre :**
Soirée Années 80
- 31 octobre :**
Halloween
- 18 novembre :**
Spectacle d'humour
- 3 décembre :**
Loto

En devenant adhérent de Nuisement en Fête (10€), bénéficiez d'un tarif préférentiel lors de nos animations !
Plus de renseignements :
comite.nuisement@gmail.com

THAZ

One Woman Show

18 novembre 2023



Thaz dit toute la vérité

Textes écrits par : Thaz
Mise en scène : Josée Lappun
Musiques : Alexis Troussset et Thaz
<http://thaz.e-monsite.com/>

1ère partie Nahel de The Voice Kids

12€

Billetterie en ligne :
<https://www.helloasso.com/associations/nuisement-en-fete-comite-des-fetes-de-nuisement-sur-coole/evènements/spectacle-d-humour>



Nuisement-sur-Coolle
Salle des fêtes à 20h30
Réservations QR Code ou 06 99 29 23 37





Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Nuisement sur Coole

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 17 février dernier avec une vingtaine de personnes présentes.

Avant de relancer la saison de pêche, les adhérents ont nettoyé la Coole afin de prendre soin de notre belle rivière.

La semaine précédant la date d'ouverture nationale de la pêche, le 11 mars, 100 kg de truites Fario ont été lâchés à différents endroits du parcours de pêche.

Au vu de la situation météorologique et du niveau prévisible de l'eau, nous n'avons pas prévu de 2^{ème} lâcher de truites cette année.

Nous comptons une vingtaine d'adhérents, le plus jeune a 11ans et le senior a presque 80 ans.



L'année 2022 s'est terminée avec le **spectacle de Noël** pour tous qui a eu lieu le samedi 10 décembre en partenariat avec l'Association Familles Rurales d'Ecury.



Le spectacle retenu (depuis mars 2022) a été annulé presque au dernier moment pour des raisons de force majeure, mais fort heureusement les responsables ont pu trouver une troupe qui a proposé son spectacle « au pays de Noël ». Il a été très apprécié à la fois par les petits et par les grands. A l'issue de ce spectacle, le Père Noël est venu distribuer des bonbons, puis ce fut le goûter offert par les 2 associations.

Les aînés de nos villages qui ne peuvent plus se déplacer ou qui sont en maison de retraite n'ont pas été oubliés. Un colis gourmand leur a été remis par un(e) bénévole de l'association. C'est toujours un instant attendu et partagé. Cette année 2022, nous avons offert 17 colis sur nos 5 villages. De plus un pot de miel de la commune de Nuisement a été offert aux personnes de ce village.

Fin novembre, une cinquantaine de personnes s'est rendue au **Royal Palace à Kirrwiller**. Le trajet s'est fait en autocar.



Après un repas au restaurant le Versailles, nous avons assisté au spectacle Frénésie qui a enchanté tous les spectateurs.

Les **activités sportives** continuent, futsal, fitness Tabata, gym douce et la marche.

Les membres du **club joie de vivre** continuent à se retrouver le jeudi après-midi à la salle de Breuvery. Une sortie à Châlons a été organisée en avril : visite des caves Joseph PERRIER suivi d'un repas au restaurant le Vulcano et retour à la salle pour reprendre les jeux de sociétés....

Et pour finir l'année, il organise son **traditionnel barbecue** pour 25 personnes. Pause estivale avant la reprise le 7 septembre pour de nouvelles aventures, sorties, restaurant, semaine bleuen'hésitez pas à venir rejoindre le club joie de vivre.

Le 2 mars 2023 a eu lieu **l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association** dans la salle de Breuvery. Les membres du conseil d'administration ont présenté sous forme d'un diaporama toutes les activités et manifestations qui ont eu lieu au cours de l'année 2022. A l'issue de la réunion, un verre de l'amitié a permis de pouvoir discuter.



Comme depuis plus de 40 ans, l'association a proposé des plants de fleurs et des plants de légumes qui proviennent de la ferme Saint Antoine. Ce service que nous offrons localement est toujours autant apprécié. Monique et Jean Marie ont constaté qu'une fois de plus les bons de commandes étaient toujours aussi nombreux. Cette année encore, nous avons fait le tarif des plants de légumes à prix coutant.

Les dates connues à ce jour et à retenir :

- Courant juillet, les entrées pour la foire de Châlons
- Le 7 Octobre, la randonnée nocturne
- Fin Octobre, les fleurs d'automne
- Le 27 Novembre, marché de Noël à Colmar
- Le 9 Décembre, le spectacle de Noël

MOBILITE SOLIDAIRE

Un service de transport d'utilité sociale coordonné par le réseau Familles Rurales Marne sur le territoire de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Il s'agit de mettre en relation des personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion pour se rendre à des examens médicaux ou autres déplacements avec des personnes pouvant les transporter avec leur propre véhicule (moyennant un dédommagement de l'ordre de 0,40 € du kilomètre), tout ceci dans la limite de 5 trajets par mois.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE
06 42 83 56 07

mobilite-solidaire.marne@famillesrurales.org

ou

France Services Courtisols
03 26 44 01 81

franceservices-courtisols@orange.fr



Association de Territoire d'À Coola

L'AT d'à Coola agit pour le compte des 3 associations Familles Rurales mères : Faux/Coole, Ecury sur Coole et les 5 villages de la Coole.

Sa mission est de proposer un accueil de loisirs aux familles du territoire et d'autres secteurs lors de chaque période de vacances scolaires (hors vacances de Noël).



Ainsi en 2023, 35 enfants ont embarqué pour Las Vegas lors des vacances d'hiver, du 13 au 17 février. Ils ont pu s'essayer aux jeux du casino (Blackjack roulette, ...). Heureusement qu'ils pouvaient se ravitailler à la banque régulièrement ! Une sortie à Kidoom avait également été organisée.



Aux vacances d'avril, c'est au Western que les 38 enfants sont partis du 17 au 21 avril. Ils se sont rendus au Ranch du Moulin à Montmirail à la rencontre des Cowboys et des Indiens.



Ils ont également participé aux « Coclicolympiades » organisées par l'association Récréaire de Breuvery sur Coole. Enfin, ils ont invité les parents, venus en nombre, à leur spectacle.



L'équipe d'animation dirigée par Joséphine accompagnée de Laurence, Lucie, Léa, Clémentine, et Justine, a enchanté les enfants sur ces 2 centres.

Place désormais à l'organisation de l'été avec :

- Les centres de loisirs d'été à Nuisement-sur-Coole et Faux-Vésigneul du 10 juillet au 4 août 2023.
- Les camps qui se dérouleront en Vendée, à proximité de St Jean de Monts, du 10 au 14 juillet pour les 2 groupes (9-11 ans et 12-14 ans).

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date de la fête de centre qui se déroulera le vendredi 28 juillet à Nuisement.

Les projets et les idées ne manquent pas aux membres de l'Association. Les effectifs à chaque vacance ne cessent d'augmenter, preuve de votre satisfaction.

Un nouveau Bureau a été élu et une nouvelle présidente et une nouvelle trésorière ont pris leurs fonctions en ce début d'année.

Toutefois, pour pouvoir continuer à apporter ce niveau de service aux habitants, et poursuivre les différents projets, nous recherchons toujours activement de nouveaux bénévoles ! Toute mobilisation est importante. Si chacun donne un peu de son temps, nous pourrions parvenir à poursuivre les actions engagées, proposer de nouveaux projets, et ainsi permettre à vos enfants de continuer à vivre de belles vacances !

N'hésitez pas à contacter les membres de l'association à l'adresse suivante :

secretariat.atacoola@outlook.fr

Le régal des papilles

Magret de canard au miel et aux cerises



INGREDIENTS (pour 4 personnes)

- 2 magrets de canard
- 400 g de cerises dénoyautées
- 2 cuillères à soupe de miel polyfloral
- 50 g de beurre
- 100 ml de vin rouge
- 5 ml de vinaigre de vin

PREPARATION

1. Faites chauffer 20 g de beurre dans une poêle. Ajoutez les cerises et saisissez-les pendant 2 à 3 mn.
2. Versez le miel et prolongez la cuisson de 2 à 3 mn.
3. Versez ensuite le vin et le vinaigre. Laissez réduire à feu doux jusqu'à l'obtention d'un jus un peu sirupeux.
4. Déposez les magrets, côté graisse, dans une autre poêle bien chaude. Faites cuire 7 mn à feu moyen pour faire fondre la graisse. Retournez ensuite les magrets et prolongez la cuisson de 7 mn.
5. Couvrez ensuite la viande, feu éteint, et réservez pendant 5 mn.
6. Hors du feu, incorporez le reste du beurre à la sauce en mélangeant bien.
7. Salez et poivrez les magrets de canard, découpez-les et servez-les nappés de sauce aux cerises accompagnés de petites pommes de terre nouvelles sautées ou de toute autre garniture de votre choix.

Fruit de saison par excellence, la cerise se marie harmonieusement avec le magret de canard. Riche en vitamines et en fibres, elle apporte un goût frais et acidulé à la préparation.

Crumble fraise-rhubarbe

L'association fraise-rhubarbe est vraiment un pur délice ! Il est possible de remplacer les fraises par des framboises

INGREDIENTS pour 4 personnes

- 200 g de fraises
- 3 grosses tiges de rhubarbe
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à soupe de sucre en poudre
- 1 noix de beurre

Pour la pâte à crumble

- 100 g de beurre froid
- 90 g de farine
- 90 g de poudre d'amande
- 100 g de sucre en poudre

PRÉPARATION

1. Épluchez la rhubarbe, la couper en tronçons et mettez-la dans une casserole avec la noix de beurre. Saupoudrez avec la cuillère de sucre et le sucre vanillé, puis faites revenir 8 à 10 minutes.
2. Pendant ce temps, préparez la pâte à crumble en mélangeant la farine, le sucre et la poudre d'amande. Incorporez le beurre coupé en petits morceaux et mélangez du bout des doigts.
3. Préchauffez le four à 200°C.
4. Équeutez les fraises et coupez-les en deux ou quatre selon leur grosseur. Mélanger-les à la rhubarbe hors du feu.
5. Versez les fruits dans un plat beurré (ou dans des moules individuels).
6. Parsemez la pâte à crumble sur les fruits et enfournez 20 à 25 minutes. Le crumble est cuit quand la pâte est légèrement dorée.



Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction :

**Claudine Brülhart, Béatrice Desvoy-Joppe,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon,
Daniel Ponsignon, Nicolas Ragot et Pascal Vasantberghe**

**vous souhaite d'excellentes vacances
et vous donne rendez-vous au prochain numéro.**

